

### **AVIS PUBLIC**

#### **PROMULGATION**

## **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0071**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le lundi 6 décembre 2021, le règlement suivant :

# **RÈGLEMENT CA28 0071**

# RÉGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 (NUMÉRO CA28 0071)

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h. Il peut également être consulté en ligne en cliquant ici.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2022.

DONNÉ à Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève Ce 7 décembre 2021

La secrétaire d'arrondissement Edwige Noza	